



Réunion CAPSCA

**MISE EN ŒUVRE DES NORMES ET GESTION DES EVENEMENTS DE
SANTE PUBLIQUE EN AVIATION EN RDC.
CAS DE L'EPIDEMIE A MPOX**

Nairobi / Kenya 2025

**Dr. KAPIAMBA Touré , Evaluateur Médical – AAC / RDC
Point Focal Adjoint CAPSCA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**



Sommaire

□ Objectifs

- A. Contexte épidémiologique
- B. Cadre réglementaire
- C. Activités réalisées
- D. Défis



Objectifs

Présenter ou donner un aperçu de:

- ❖ La situation épidémiologique de la MPOX en RDC;
- ❖ la réglementation applicable;
- ❖ l'état de mise en œuvre des recommandations du RSI 2005 de l'OMS, des exigences réglementaires et du programme CAPSCA de l'OACI en matière de la prévention et de gestion des événements de santé publique au point d'entrée aérien;
- ❖ Mesures prises afin de limiter la propagation de MPOX par le transport aérien, protéger les passagers et personnel, assurer la continuité des opérations aéroportuaires et la coopération avec les autorités sanitaires nationales et partenaires internationaux.



A. CONTEXTE EPIDEMIOLOGIQUE

- ❖ RDC pays continent avec 2,345 millions de Km²
- ❖ En Décembre 2022: épidémie de MPOX est officiellement déclarée par un communiqué officiel du Ministre de la Santé publique en RDC
- ❖ En Février 2023: le Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique (COUSP) a été activé par le gouvernement pour coordonner la réponse en mettant en place le Système de Gestion des Incidents MPOX (SGI).
- ❖ le 14 Août 2024: l'OMS a déclaré la MPOX comme une urgence de santé publique de portée internationale.
- ❖ Le 05 Septembre 2025: l'OMS retire le statut d'urgence de santé publique de portée internationale pour La MPOX



A. CONTEXTE EPIDEMIOLOGIQUE

- ❖ Le 05 Octobre 2024, la vaccination ciblée a été lancée pour les personnes à risque, en commençant par la province du Nord Kivu;
- ❖ 14 provinces touchées sur 26 avec une prévalence élevée au Sud-Kivu, Tshuapa, Sankuru, Kinshasa et Sud Ubangi
- ❖ Août 2024 à la 26ième semaine de 2025: 96128 cas suspects , 8525 cas confirmés , 1877 décès avec un taux de létalité noté à 1,95% (supérieur au seuil d'alerte défini par l'OMS)
- ❖ En RDC on a enregistré 2 sous groupes : Clade 1a et la clade 1b



B. CADRE REGLEMENTAIRE

Le cadre législatif et réglementaire relatif aux urgences de santé publique en matière d'aviation en RDC est déterminé au terme de:

- ❖ la loi N°10/014 du 31 décembre 2010 relative à l'aviation civile telle que modifiée et complétée par la loi N°23-001 du 12 janvier 2023 dans la section IV: De la gestion des urgences de santé publique dans le secteur de l'aviation;
- ❖ Et du Règlement Aéronautique (RACD) 16 – 2, qui est une transposition des normes de l'Annexe 9 de l'OACI en ses points :
 - 8. 17 : La RDC établit un Plan National en préparation d'une flambée de maladie transmissible posant un risque pour la santé publique ou constituant une urgence de santé publique de portée internationale;
 - et 8.17.1: l'AAC veille à ce que des plans d'urgence de santé publique soient intégrés au plan d'urgence d'aérodromes pour chaque aéroport international afin de s'assurer que les aéroports sont prêts à répondre à une flambée des maladies transmissibles;



B. CADRE REGLEMENTAIRE

- ❖ A ce titre, un Plan National pour les urgences de santé publique dans le secteur de l'aviation civile a été élaboré et approuvé par l'AAC/RDC conformément aux dispositions règlementaires nationales en vigueur et sur base du modèle proposé par le Programme CAPSCA de l'OACI.

- ❖ Ce Plan décrit les mesures qui doivent être adoptées durant une urgence de santé publique de portée internationale en application des articles pertinents du RSI et des Annexes 6,9,11 et 14 à la Convention de Chicago.



B. CADRE REGLEMENTAIRE

- ❖ L'AN 9 (Facilitation) et le Doc 4444 (PANS-ATM) → cadre principal : infrastructures, procédures et coordination pour le contrôle sanitaire aux aéroports..
- ❖ L'AN 11 (Services ATS) → rôle de relais d'information rapide et de coordination en cas d'urgence sanitaire à bord d'un vol



C. ACTIVITES REALISEES

- ❖ Dès la déclaration de la MPOX comme épidémie, le gouvernement par un communiqué officiel a énoncé les directives sur la symptomatologie les gestes sains ainsi que le comportement sanitaire à adopter pour la population.
- ❖ Une sensibilisation des acteurs aéroportuaires a été menés par le COUSP, avec pour but de parfaire la détection et le contrôle des cas importés ou en transit;
- ❖ Dans le cadre de la surveillance épidémiologique et de la riposte aux différents points d'entrée (aéroport) , le point focal du Ministère de la Santé Publique, en coordination avec les autres acteurs aéroportuaires et la Zone de Santé, est chargé de l'exécution et suivi du plan de contingence pour le contrôle sanitaire



C. ACTIVITES REALISEES

- ❖ Sous la coordination du Ministère de la santé Publique, un système de contrôle sanitaire a été mis en place à chaque aéroport et aérodrome pour surveiller les vols internationaux et domestiques par screening visuel des signes évocateurs (érythèmes / éruptions cutanées) et par détection thermique via les caméras thermographiques aux arrivées et départs.
- ❖ Des Kits de lavages des mains au Gel hydroalcoolique (Désinfectants) mais aussi un point d'information sont installés à chaque aéroport afin de diffuser et soutenir la bonne information aux passagers sur le MPOX (mode de transmission, mesures préventives).



C. ACTIVITES REALISEES

❖ Au niveau des aéroports et aérodromes, sous la coordination de l'AAC/RDC depuis la phase d'alerte **Verte** à la phase d'Alerte **Jaune** (Phase 4 de l'OMS), toutes les mesures appliquées sont reprises dans le ***Plan National de Préparation Pour les Urgences de Santé Publique dans le secteur de l'Aviation Civile***

Alerte Verte:

- Révision du Plan National et exercices avec le personnel aéroportuaire
- Sensibilisation des acteurs aéroportuaires sur la MPOX

Alerte Jaune:

- Lancement et distribution des Avis d'Alertes de Santé (Dépliants, Flyers, Affiches,...) par le Programme National de l'Hygiène aux Frontières , La Direction Générale de Migration,...



C. ACTIVITES REALISEES





B. ACTIVITES REASILISEES

- ❖ S'agissant du renforcement des capacités et fourniture de matériel:
 - Dans un cadre plus large de la riposte (donc incluant les aéroports/point d'entrée), l'OMS a livré plusieurs tonnes de fournitures médicales à la RDC(tests, réactifs, équipements techniques et informatiques) afin soutenir la lutte contre MPOX;
 - Le gouvernement de la RDC a procédé par la sensibilisation communautaire pour lutter contre la stigmatisation et encourager les mesures de prévention et vaccination comme première ligne.
- Bien que cette mesure ne soit pas spécifique à l'aviation civile, elle fournit un cadre réglementaire dans lequel les aéroports doivent agir.



C. DEFIS

- ❖ Améliorer la communication et la collaboration avec les entités gouvernementales
- ❖ Procéder au renforcement des capacités du personnel ainsi que du matériel technique.
- ❖ Procéder à une révision périodique des ressources et mesures mises en place en vue d'ajuster les stratégies en fonction des résultats pour remédier aux lacunes constatées



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !